



Natura 2000 en Franche-Comté

Quand l'Homme s'engage
pour la biodiversité



LE RESEAU NATURA 2000

ÇA SE PASSE SUREMENT PRES DE CHEZ VOUS

Le réseau Natura 2000 est composé de sites naturels majeurs désignés en application de deux directives européennes dites " Oiseaux sauvages " et " Habitats naturels faune flore " datant respectivement de 1979 et 1992.

■ Directive Habitats et ZSC

Directive européenne qui a pour objet de protéger les habitats de faune et de flore en désignant des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

■ Directive Oiseaux et ZPS

Directive européenne qui a pour objet de protéger les espèces d'oiseaux sauvages en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

En Europe

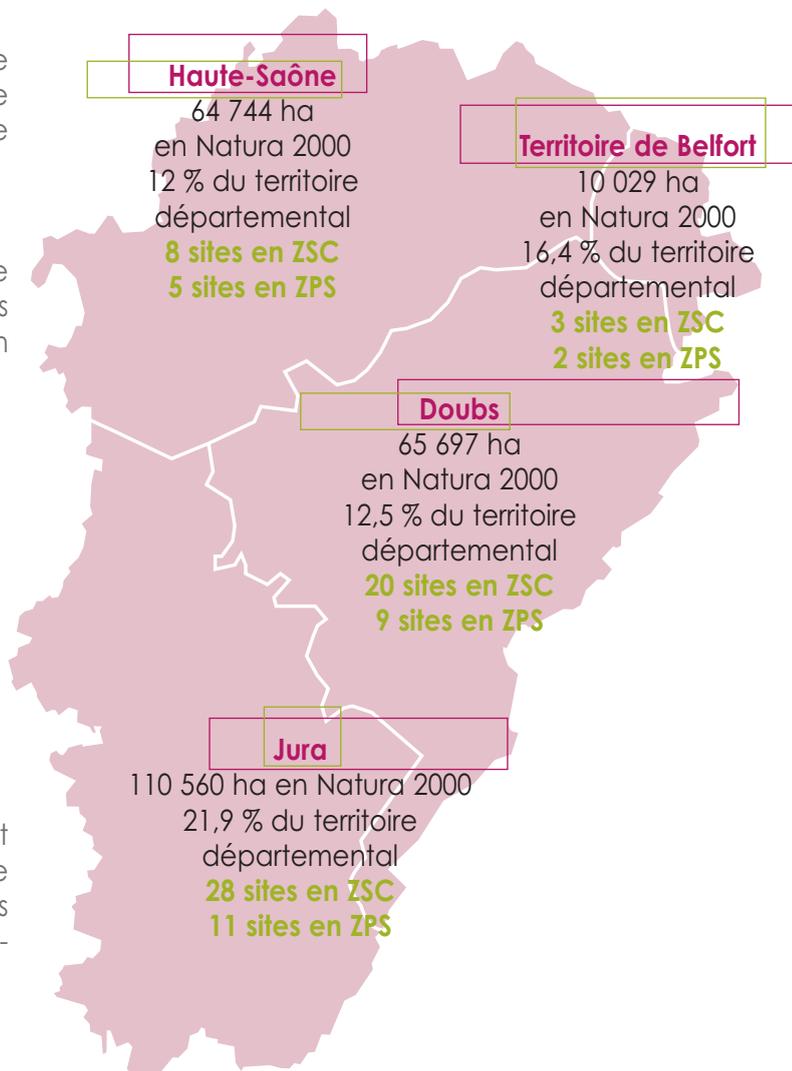
27 pays concernés
26 304 sites
12,8 % du territoire
(chiffres au 01/07/2007)

En France

1 705 sites
12,4 % du territoire

En Franche-Comté

51 secteurs géographiques dont 20 ont été désignés pour les deux directives ce qui porte en fait à 71 le nombre de sites Natura 2000 d'un point de vue strictement administratif.
251 031 hectares
15,4 % du territoire régional



LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS ET NATURA 2000 EN FRANCHE-COMTÉ

Les grands secteurs d'étangs



Les grottes, les cavités



Les vallées alluviales



Les vallées karstiques



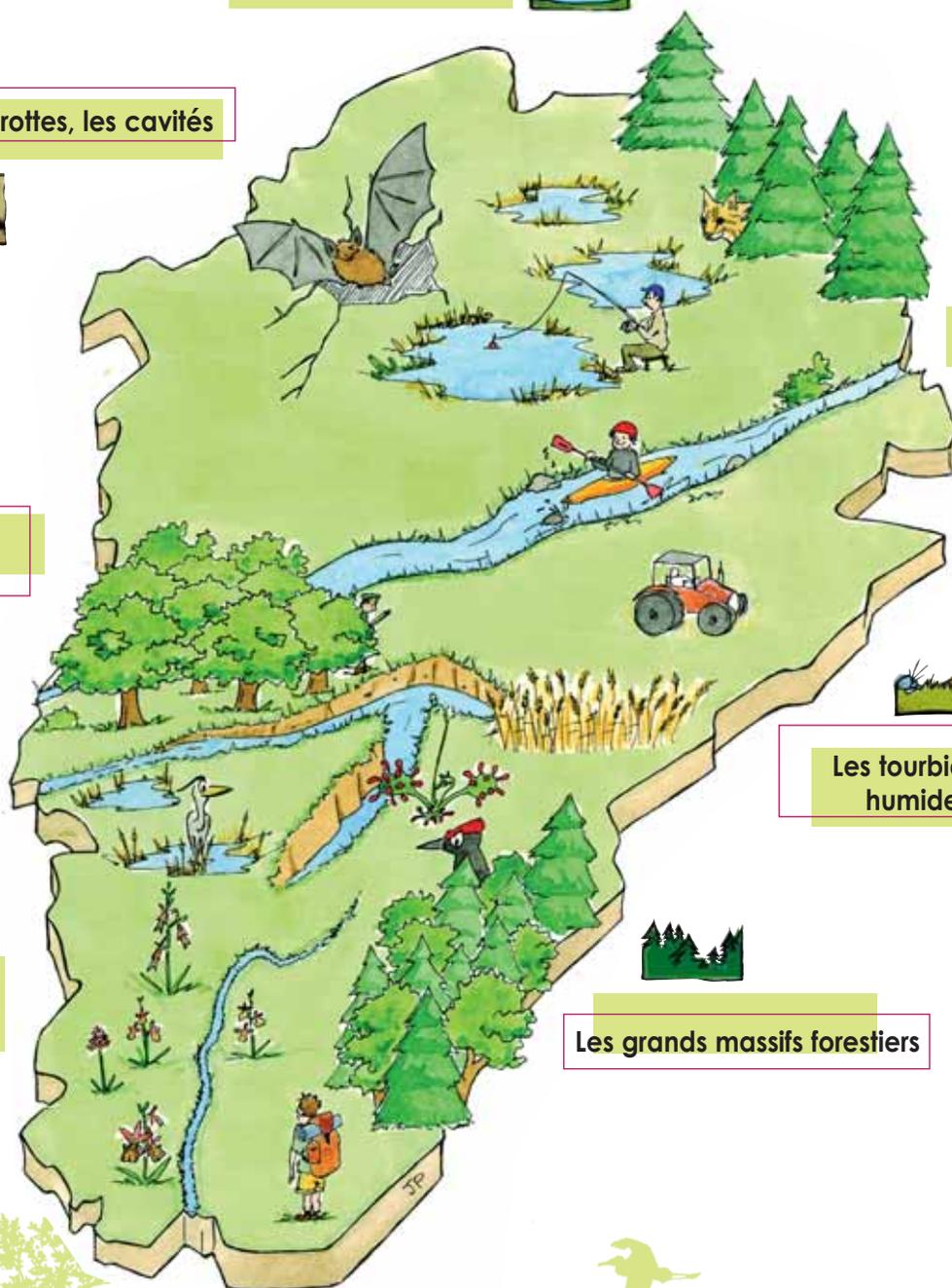
Les tourbières, les zones humides d'altitude



Les pelouses sèches, les landes



Les grands massifs forestiers



LES SITES DÉSIGNÉS POUR LE RÉSEAU NATURA 2000

Milieux concernés	Départements (+ nombre de communes)	Nom du site	Surface (ha)	Directive Oiseaux	Directive Habitats
	25 (4)	Réseau de cavités (4) à barbastelles et grands rhinolophes de la vallée du Doubs	42		FR4301304
	25 (2)	Le Crêt des Roches	60		FR4301288
	25 (1)	Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs	124		FR4301282
	25 (3)	Lac et tourbières du Trouillot, des Chasaux, du Canton des Croix et de Reculfoz	127		FR4301281
	25 (1)	Côte de Château-le-Bois et gouffre du Creux à Pépé	152		FR4301301
	25 (4)	Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin	154		FR4301284
	25 (3)	Côte de Champvermol	156		FR4301289
	25 (5)	Tourbière des Cerneux-Gourinots, les Seignes des Guinots et le Verbois	391		FR4301287
	25 (5)	Tourbière et lac de Remoray, des Granges Sainte-Marie	315/640	FR4310027	FR4301283
	25 (4)	La Cluse-et-Mijoux	817		FR4301299
	25 (29)	Moyenne Vallée du Doubs	6309	FR4312010	FR4301294
	25 (11)	Massif du Mont-d'Or, du Noirmont et du Risol	10364	FR4312001	FR4301290
	25 (51)	Vallées du Dessoubre, de la Réverotte et du Doubs	16271	FR4312017	FR4301298
	25-39 (2)	Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et de Bellefontaine les Mortes	320		FR4301309
	25-39 (14)	Vallée du Lison	4001	FR4312011	FR4301297
	25-39 (14)	Bassin du Dugeon	6520/6704	FR4310112	FR4301280
	25-39 (61)	Vallée de la Loue	18995	FR4312009	FR4301291
	25-39-70 (16)	Réseau de cavités (15) à Miniopptères de Schreibers en Franche-Comté	25		FR4301351
	39 (2)	Tourbière de la Combe du Grand Essart	22		FR4301312
	39 (2)	Côte de Mancy	46		FR4302001
	39 (2)	La Combe du Lac	142		FR4301310
	39 (3)	Lac de Bonlieu, étang du Lautrey, forêts et falaises environnantes	271		FR4301326
	39 (2)	Bois et lac de l'Assencière, vallée d'Etival	354		FR4301327
	39 (3)	Combe du Nanchez	432		FR4301315
	39 (2)	Lac et tourbières des Rousses, vallée de l'Orbe	503		FR4301308
	39 (4)	Reculée des Planches-près-Arbois	519		FR4301321



Milieux concernés	Départements (+ nbre de communes)	Nom des sites	Surface (Ha)	Directive Oiseaux	Directive Habitats
	39 (4)	Bresse jurassienne sud	599		FR4301307
	39 (3)	Cinq lacs de Narlay, Ilay, Grand Maclu, Petit Maclu et Vernois	686		FR4301330
	39 (2)	Entre-Côtes du Milieu	727		FR4301328
	39 (6)	Reculées de la Haute Seille	1420	FR4312016	FR4301322
	39 (3)	Forêt du Massacre	1807	FR4312003	FR4301320
	39 (7)	Plateau du Lizon	1826		FR4301316
	39 (7)	Grandvaux	2120		FR4301313
	39 (7)	Forêts, corniches calcaires, ruisseaux et marais de Vulvoz à Viry	2400		FR4301132
	39 (20)	Basse vallée du Doubs	3804	FR4312007	FR4301323
	39 (16)	Massif de la Serre	4400		FR4301318
	39 (29)	Vallée et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen	17624	FR4312012	FR4301331
	39 (49)	Petite montagne du Jura	38293	FR4312013	FR4301334
	39-25 (5)	Massif du Risoux	1843	FR4312002	FR4301319
	39-25 (15)	Forêt de Chauv	22009/1885	FR4312005	FR4301317
	39-71 (41)	Bresse jurassienne nord	8878	FR4312008	FR4301306
	70 (5)	Réseau de cavités (6) à rhinolophes dans la région de Vesoul	13		FR4301345
	70 (2)	Pelouses de Champlitte et étang de Theuley-les-Vars	346	FR4312018	FR4301340
	70 (19)	Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine	1941	FR4312014	FR4301338
	70 (71)	Vallée de la Saône	17906	FR4312006	FR4301342
	70 (26)	Plateau des Mille Étangs	18700		FR4301346
	70 (64)	Vallée de la Lanterne	23880	FR4312015	FR4301344
	70-90 (5)	Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance, Ballons comtois	2062/2483	FR4312004	FR4301347
	90 (12)	Forêts et ruisseaux du piémont vosgien	4380		FR4301348
	90 (48)	Étangs et vallées du Territoire de Belfort	5114	FR4312019	FR4301350



LES GRANDS MASSIFS FORESTIERS

ET NATURA 2000

Caractéristiques du milieu

Dès 200 mètres d'altitude dans le Jura, on rencontre les massifs de plaine où le hêtre cohabite avec le chêne, le charme et le bouleau.

Puis, les massifs d'altitude, jusqu'à 1500 mètres regroupent des hêtraies-sapinières, des hêtraies-érablaies, des hêtraies à dentaire et des pessières d'altitude. Les habitats naturels forestiers prioritaires et originaux sont les érablaies des ravins, les forêts alluviales et les forêts sur tourbières.

Ces massifs forestiers couvrent des surfaces importantes et constituent des zones refuges indispensables pour des espèces animales rares et discrètes, comme le lynx, le grand tétras ou les pics.



© Jean-Yves Robert

Espèces caractéristiques

Batraciens : crapaud sonneur à ventre jaune, triton crêté

Oiseaux : grand tétras, gélinotte des bois, chouette de Tengmalm, chevêchette d'Athens, pic noir, pic mar

Mousses : dicrane vert

Mammifères : lynx

Insectes : lucane cerf-volant, grand capricorne

Orientations de gestion

☞ Respecter l'intégrité des massifs pour les espèces dont la préservation nécessite de grandes zones de calme

☞ Favoriser la diversité des essences locales d'arbres

☞ Préserver les secteurs de forêt humide et entretenir les mares forestières

☞ Préserver des îlots suffisants de bois mort ou vieillissant

☞ Maîtriser et organiser la fréquentation, notamment en période hivernale pour maintenir des zones de quiétude

☞ Maintenir des zones ouvertes, des lisières et des pré-bois ouverts, avec du pâturage extensif

☞ Permettre aux forêts d'atteindre des stades matures

Lucane cerf-volant



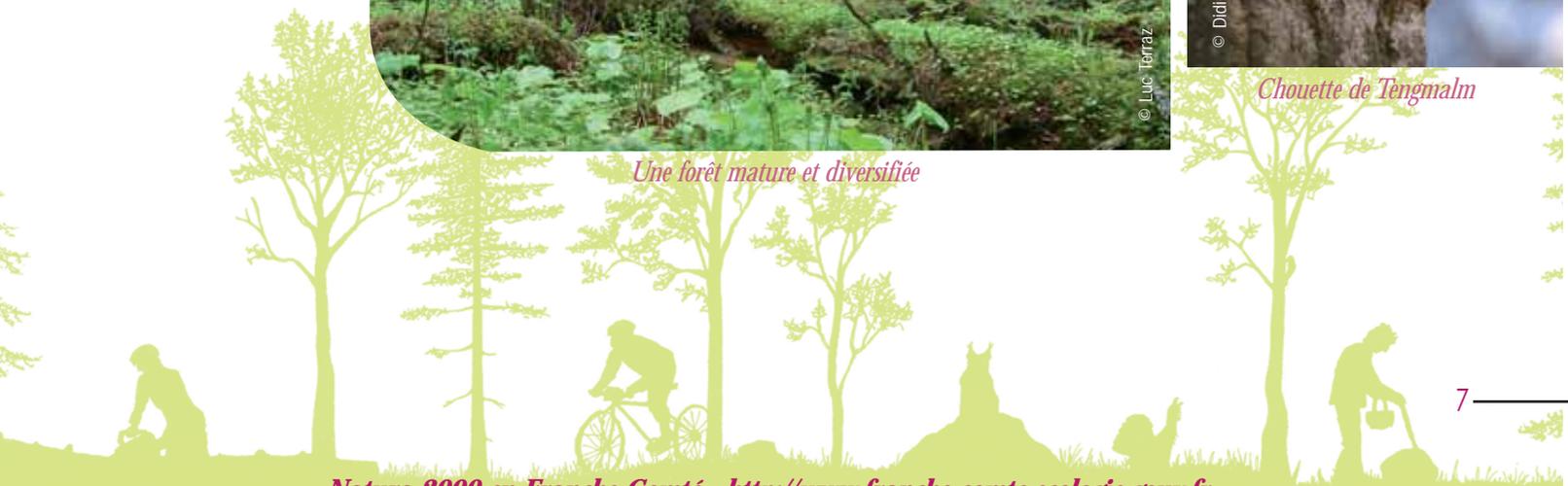
© Luc Terraz

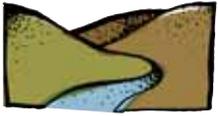
Une forêt mature et diversifiée



© Didier Pépin

Chouette de Tengmalm





LES VALLÉES ALLUVIALES ET NATURA 2000

Caractéristiques du milieu

Présentes essentiellement à l'ouest du Jura et dans le Territoire de Belfort, les vallées alluviales représentent un enjeu majeur pour la biodiversité régionale. Parfois, elles ont subi de lourds aménagements au cours du siècle dernier (canalisation, assèchement). Ces grandes et larges vallées, au relief peu marqué, se caractérisent par la présence d'habitats fluviaux (îlots, grèves, berges...) et de zones humides annexes (prairies inondables, roselières, bras morts, ripisylves, forêts alluviales), façonnés par les crues. Ces vallées, et en particulier les prairies humides et les bras morts attenants, constituent des zones privilégiées pour les oiseaux qui y trouvent une nourriture abondante et de grandes zones de quiétude. Elles sont également des éléments forts pour l'ossature du réseau écologique régional (corridors biologiques de liaison).



© Pierre Baccot

Gorge-bleue à miroir

Espèces caractéristiques

Oiseaux : oedicnème criard, gorge-bleue à miroir, bihoreau gris, héron pourpré, râle des genêts, busard cendré, busard des roseaux, busard Saint-Martin, pic cendré, martin-pêcheur, cigogne blanche, sterne pierregarin

Mammifères : castor d'Europe

Papillons : cuivré des marais

Libellules : agrion de Mercure, cordulie à corps fin, leucorrhine à gros thorax

Poissons : bouvière, blageon, apron

Batraciens : triton crêté

Orientations de gestion

- Respecter les espaces de mobilité des rivières
- Conserver les boisements alluviaux typiques
- Préserver des îlots de bois morts ou vieillissants
- Maintenir les prairies inondables
- Maîtriser les rejets dans les zones humides limitrophes
- Améliorer la qualité de l'eau
- Conserver les berges naturelles



© Luc Terraz

La basse vallée du Doubs



© Guillaume Doucet

Leucorrhine à gros thorax



LES VALLÉES KARSTIQUES ET NATURA 2000

Caractéristiques du milieu

Principalement rencontrées dans le Doubs, les vallées karstiques sont fortement associées à l'identité paysagère de la Franche-Comté : une rivière encaissée, bordée par quelques prairies, surplombée par des forêts de pente d'où émergent falaises rocheuses et corniches.

Elles constituent souvent, comme les vallées alluviales, des axes de circulation privilégiés pour la faune, notamment pour les oiseaux, et forment des axes du réseau écologique régional.

Espèces caractéristiques

Oiseaux : faucon pèlerin, grand duc d'Europe, pic cendré, martin-pêcheur

Poissons : chabot, lamproie de Planer, bouvière, blageon, apron, toxostome

Orientations de gestion

- ✿ Organiser la fréquentation
- ✿ Protéger les zones de falaise abritant des espèces rupestres
- ✿ Pratiquer une exploitation forestière adaptée aux forêts de pente
- ✿ Protéger les secteurs phares comme les tufières
- ✿ Préserver les ripisylves le long des cours d'eau
- ✿ Combattre les espèces envahissantes
- ✿ Protéger les rebords de corniches particulièrement riches et fragiles
- ✿ Préserver de grandes zones de quiétude



© Didier Pepin

Faucon pèlerin



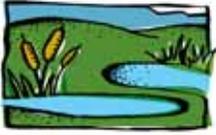
© Luc Terraz

La vallée de la Loue



© Mickael Prochazka

Apron



LES GRANDS SECTEURS D'ETANGS ET NATURA 2000

Caractéristiques du milieu

En Bresse, dans le nord de la Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort, les étangs ont souvent été créés par l'homme, dans les régions favorisées par la topographie naturelle, par un sol peu perméable, pour la pisciculture et l'alimentation en eau. Après avoir régressé lors des grandes campagnes d'assèchement lancées au XVII^e siècle, leur nombre a fortement augmenté dans le nord de la Franche-Comté avec un degré d'artificialisation plus marqué que par le passé.

Toutefois, ces secteurs parsemés de plans d'eau rapprochés, en mosaïque avec bois, prairies humides, roselières, abritent tout un cortège d'espèces animales et végétales inféodées aux milieux aquatiques et humides. Ils constituent des zones de nidification et de repos cruciales pour bon nombre d'oiseaux migrateurs.



© Daniel Bouvot

Blongios nain

Espèces caractéristiques

Oiseaux : busards des roseaux, blongios nain, martin-pêcheur

Poissons : loche d'étang

Végétaux : marsilée à quatre feuilles

Orientations de gestion

- ✿ Garantir la qualité des habitats aquatiques
- ✿ Maintenir la qualité des eaux
- ✿ Protéger les étangs de haute valeur patrimoniale et encourager leur exploitation extensive traditionnelle et cyclique
- ✿ Surveiller la qualité des eaux des ruisseaux et des rivières
- ✿ Développer des modalités de vidange préservant la qualité biologique des étangs et des milieux récepteurs



© Luc Terraz

Le plateau des Mille Étangs



© Conservatoire botanique de Franche-Comté

Marsilée à quatre feuilles



LES GROTTES, LES CAVITES

ET NATURA 2000

Caractéristiques du milieu

Région karstique par excellence, l'ensemble des départements de la Franche-Comté est très riche en habitats souterrains.

Grottes naturelles, anciennes mines ou zones de fissure, leur intérêt patrimonial réside surtout dans leur faune extrêmement originale et spécialisée.

Le groupe zoologique le mieux connu est celui des chauves-souris avec 28 espèces dénombrées dans la région (33 en France, 41 en Europe), ce qui place la Franche-Comté parmi les régions les plus riches de France.



© François Schwaab

Vespertilion de Bechstein

Espèces caractéristiques

Mammifères (chauves-souris) : minioptère de Schreibers, grand rhinolophe, petit rhinolophe, grand murin, petit murin, rhinolophe euryale, vespertilion de Bechstein, barbastelle d'Europe

Orientations de gestion

- Réduire le dérangement
- Suivre les populations de chauves-souris
- Limiter les travaux susceptibles d'induire des vibrations conséquentes et des éboulements de galerie
- Ne pas dégrader les cavités
- Maîtriser la fréquentation



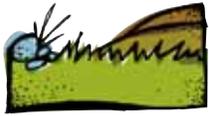
© CPEPESC de Franche-Comté

Une cavité à chauves-souris



© François Schwaab

Minioptère de Schreiber



LES TOURBIÈRES, LES ZONES HUMIDES D'ALTITUDE ET NATURA 2000

Caractéristiques du milieu

L'altitude, les facteurs climatiques (forte pluviométrie, basses températures...) dans le massif du Jura sont propices à l'installation de tourbières. Leur intérêt écologique est dû à la présence d'espèces végétales et animales originales et spécifiques, témoins des périodes climatiques froides passées. Ce sont des milieux fragiles dont l'édification, par accumulation de matière végétale décomposée, se réalise sur une période de 2000 à 5000 ans. Leur préservation est donc essentielle, autant que l'est leur place dans le patrimoine régional à transmettre aux générations futures.

Espèces caractéristiques

Oiseaux : busard des roseaux, pic tridactyle, bernache nonnette

Libellules : leucorrhine à gros thorax

Papillons : cuivré des marais, azurée des paluds, damier de la succise

Crustacés : écrevisse à pattes blanches

Chauves-souris : grand murin

Végétaux : saxifrage œil de bouc, drepanoclade brillant (mousse)

Orientations de gestion

- ✿ Garantir les qualités physico-chimiques et biologiques des eaux afférentes aux lacs
- ✿ Maintenir une représentation significative de tous les habitats qui constituent l'éco-complexe : marais - tourbières - prairies
- ✿ Préserver les prairies oligotrophes
- ✿ Organiser la fréquentation de manière à limiter le piétinement de ces zones sensibles
- ✿ Éviter le drainage de ces zones humides
- ✿ Préserver la qualité biologiques des zones littorales des lacs et des cours d'eau



© Frédéric Mora

Cuivré des marais



© CPIE du Haut-Doubs

Les tourbières de la vallée du Drugeon



© Nicolas Varanguin

Écrevisse à pattes blanches





LES PELOUSES SECHES, LES LANDES ET NATURA 2000

Caractéristiques du milieu

Milieux d'intérêt écologique majeur, les pelouses sèches abritent 30 % des espèces végétales françaises et 26% des plantes protégées au niveau national. Elles sont réputées pour leur flore et notamment pour la présence d'orchidées.

Mais environ 50 à 70% d'entre elles ont disparu depuis le début du xx^e siècle. Leur existence est fortement liée aux activités humaines, et la plupart sont en voie d'abandon. Arbres et arbustes se développent, conduisant, à terme, à un milieu forestier. Les landes, quant à elles, correspondent au stade d'enrichissement intermédiaire. Le maintien d'un réseau de pelouses connectées entre elles constitue un enjeu pour le réseau écologique régional.



© Daniel Bouvot

Espèces caractéristiques

Oiseaux : alouette lulu, pie-grièche écorcheur, engoulevent d'Europe

Papillons : damier de la succise, laineuse du prunellier

Mammifères : chauves-souris, lynx

Orientations de gestion

- ✦ Maintenir les pratiques agricoles extensives
- ✦ Reconqu岸ir les landes fermées et les milieux en voie de boisement spontané (fauche et pâturage extensif)
- ✦ Organiser la fréquentation dans les milieux sensibles
- ✦ Conserver les réseaux de haies

Pie-grièche écorcheur



© PNR du Haut-Jura

Une pelouse sèche en Petite Montagne jurassienne

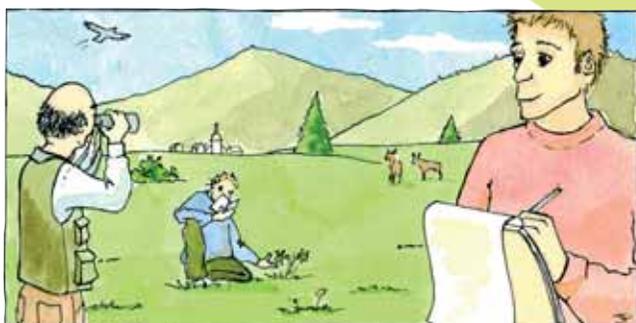


© M. Eloy

Engoulevent d'Europe



UN SITE NATURA 2000 : C'EST TOUTE UNE HISTOIRE... VOTRE HISTOIRE...



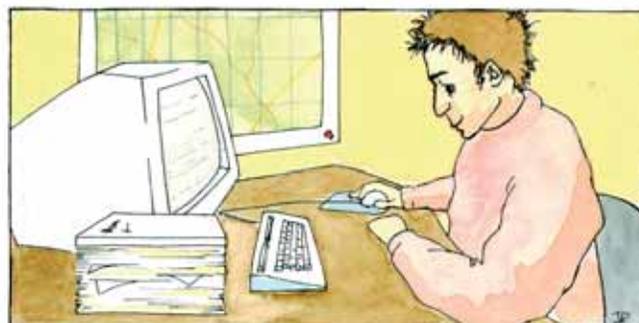
Une étude du site naturel remarquable est réalisée par des spécialistes en concertation avec les collectivités locales et les services de l'Etat.



Après consultation officielle des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère intercommunal, le site est transmis au ministère puis à la commission européenne.



Si le site est proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC), le préfet désigne un comité de pilotage qui choisit un président et un opérateur au sein du collège des collectivités territoriales. À terme, les SIC seront désignés comme zones spéciales de conservation.



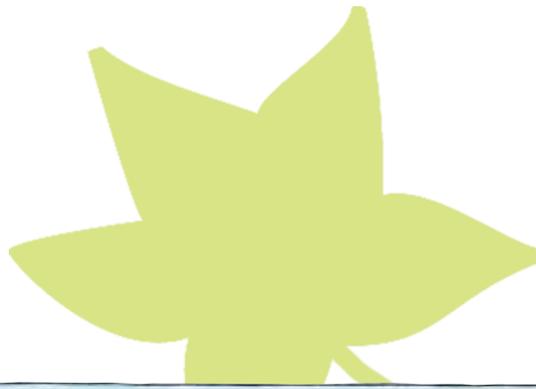
L'opérateur rédige le Document d'Objectifs (Docob) selon les objectifs assignés par les directives et en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.



L'opérateur anime les groupes de travail thématiques qui concourent à l'élaboration du Docob.



Validé par le Comité de pilotage et le Préfet, le Docob est mis en œuvre grâce aux 3 outils principaux que sont : l'étude des incidences des projets sur le site...

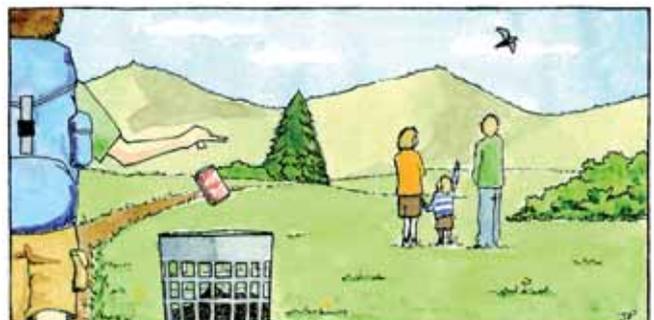


...le contrat, qui est un engagement entre l'Etat et le titulaire des droits réels. En échange de l'entretien ou de la restauration du milieu, une aide financière est allouée...

... et la charte Natura 2000, qui est un engagement de gestion permettant un allègement de taxes dont celle sur le foncier non bâti.



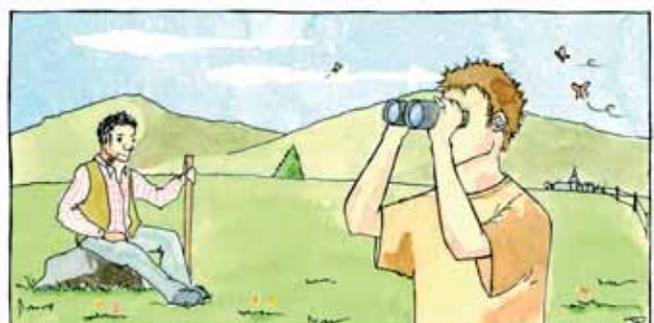
Au sein du collège des collectivités, un animateur est désigné par le comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob.



Et vous, vous pouvez aussi agir simplement, tous les jours...



... en vous engageant, si vous êtes titulaire de droits sur des terrains en zone Natura 2000,



et en limitant l'impact de certains projets situés en zone Natura 2000. Toutes les informations sont à votre disposition dans les DDAF/DDEA et à la DIREN de votre région.

Comment sont choisis les sites NATURA 2000 ?

Un grand nombre d'espèces animales et végétales ainsi que de milieux naturels, nommés « habitats naturels » sont en voie de raréfaction voire de disparition en Europe et en France. Des listes correspondantes à ces espèces et à ces habitats ont été établies par les scientifiques (Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Muséum national d'histoire naturelle de Paris, Conventions de Berne et de Bonn,...). C'est sur la base de ces travaux internationaux qu'ont été prises les directives relatives aux oiseaux sauvages et aux habitats naturels en 1979 et en 1992, directives retranscrites dans la législation française (Code de l'Environnement, L.414-1 et suivants).



© Luc Terraz

Dans un deuxième temps, ces listes d'espèces et d'habitats remarquables sont comparées localement avec les connaissances du terrain en s'appuyant sur tous les acteurs locaux (administrations, ONEMA, ONCFS, ONF, associations de naturalistes, de pêcheurs, de chasseurs, ...) et sur tous les inventaires existants (ZNIEFF, ZICO, Zones Humides, autres inventaires réalisés à l'occasion d'études d'impact ou de commandes spécifiques...).

C'est le croisement des espèces et habitats considérés comme remarquables au niveau européen et de leur existence sur le terrain qui conduit à choisir des sites Natura 2000.

Enfin, le périmètre exact de chacun des sites fait l'objet d'une concertation très poussée avec l'ensemble des élus et des acteurs socioéconomiques lors de réunions locales puis lors de consultations officielles. Ces consultations donnent lieu à des réunions d'information sur l'intérêt du site, sa cohérence au regard du fonctionnement des continuités écologiques.

Ainsi, en Europe, ce sont plus de 26 000 sites Natura 2000 qui sont référencés parmi lesquels 1700 en France et 71 en Franche-Comté. Ils constituent le réseau des sites naturels les plus remarquables du Continent.

L'objectif premier est le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces remarquables notifiées au niveau européen tout en conciliant les activités humaines s'y déroulant. C'est l'article 2 de la directive habitats qui mentionne la nécessaire intégration des « activités traditionnelles et des particularités régionales ». Cela se traduit, au minimum, par le maintien des activités humaines extensives. Dans notre région, c'est notamment le cas de l'agriculture et de la sylviculture qui ont bien souvent façonné ces paysages traditionnels et intéressants pour la faune et la flore.

*Cascade de tuf - site Natura 2000 de la reculée
des Planches-près-Arbois (39)*



Quels sont les avantages pour l'aménagement du site ?



Signature du premier contrat Natura 2000 en forêt - site Natura 2000 de la vallée de la Saône (70)

Chacun des sites Natura 2000 est doté d'un document d'objectif (Docob), le véritable plan de gestion du site. Ce document est supervisé par un comité de pilotage présidé par un représentant issu du collège des collectivités territoriales et est réalisé par un opérateur local issu du même collège. Ce document se traduit notamment par une cartographie fine des habitats naturels et des espèces et par des actions concrètes de gestion.

Les études d'incidences, les chartes et les contrats sont les trois outils principaux pour mettre en œuvre le Docob et permettre la gestion adéquate du site en maintenant ou améliorant l'état de conservation des éléments majeurs du patrimoine naturel.

Les contrats

Pour l'application du Docob, les titulaires de droits réels peuvent conclure des contrats avec l'Etat. Ce sont des Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées (MAETER) à enjeu « biodiversité » en zone agricole ou des contrats dit « Natura 2000 » hors zone agricole ou en forêt. Tous sont rémunérés à 100% par l'Europe et l'Etat. Le contrat comporte un ensemble d'engagements conformes aux mesures définies par le Docob, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire (cahier des charges spécifique des opérations à effectuer). Le contrat est basé sur le volontariat pour une durée minimale de 5 ans entre l'Etat et le titulaire des droits, jusqu'à 30 ans pour certaines mesures en forêt.

Concernant les contrats Natura 2000 dans le domaine forestier, ils sont régis par les circulaires du 24 décembre 2004 et du 21 novembre 2007 et par un arrêté spécifique du Préfet de Région. Cet arrêté a fait l'objet d'une importante concertation entre les services de l'Etat et les organismes forestiers pour son élaboration.

La charte Natura 2000

Créée par la loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, la Charte Natura 2000 est un document annexé au Docob et auquel adhèrent volontairement les titulaires de droits réels portant sur des terrains inclus dans le site (Art. R.414-3 à 12 du CE). Elle est constituée d'une liste d'engagements contrôlables qui contribuent à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le Docob. La charte Natura 2000 ne se substitue pas aux réglementations existantes. Sa durée est de cinq ans. L'adhésion à la charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000.

Elle conditionne divers avantages fiscaux (exonération de la part communale de la Taxe sur le Foncier Non Bâti dans les sites Natura 2000). Rédigée à partir d'un cadre cohérent à l'échelle régionale, la charte pourra être déclinée localement en fonction des objectifs de préservation de chaque site.

Les études d'incidences

Les aménagements nouveaux susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 et déjà soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative donnant lieu à une notice ou une étude d'impact (loi sur l'eau, infrastructures, installations classées...), doivent comporter un volet d'évaluation des incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans leur notice ou étude d'impact. L'objectif est de veiller à la compatibilité des projets, des espèces et des habitats naturels.



Les études d'incidences ont pour objectif principal de maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces, socle scientifique du site, au niveau qui a motivé sa désignation. Elles sont des garanties pour ne pas altérer cet état tout en conciliant des activités humaines sur le site (art. L.414-4 du CE). L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Elle émane de l'article 6 de la directive Habitats. Son contenu comporte notamment (art. R.414-19 du CE et circulaire du 5 octobre 2004) :

- ☞ la présentation du projet par rapport au site Natura 2000 concerné,
- ☞ la présentation de l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces,

Réunion d'information opérateur/acteurs - site Natura 2000 des mille étangs (70)

- ☞ l'analyse des incidences directes, indirectes, temporaires, permanentes, et cumulatives du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site,
- ☞ des solutions alternatives ou des mesures de suppression des incidences lorsque les incidences globales du projet sont significativement négatives,
- ☞ l'indication de l'atteinte significative au site et les conséquences à court, moyen et long termes sur le site et son fonctionnement.

Un projet qui n'a pas d'incidence notable peut être autorisé en l'état avec application éventuelle de mesures de réduction ou de suppression de ces incidences.

Si, en dépit des mesures, il subsiste une incidence importante, le projet ne pourra être autorisé que s'il est motivé par des raisons impératives d'intérêt public (santé, sécurité, avantage important pour l'environnement) et sous réserve de mesures compensatoires.

NATURA 2000 : perspectives

Avec plus de 12 % du territoire national, Natura 2000 constitue une étape primordiale dans la prise en compte des milieux naturels et marque un bond important par rapport au 1 % de territoire protégé jusqu'à aujourd'hui par un espace de type réglementaire (parc national, réserve naturelle, réserve biologique ou arrêté de protection de biotope). De plus, le saut qualitatif en terme de gestion est grand car Natura 2000 assimile sur de larges sites les expériences passées de bonne gestion développées dans le réseau des réserves naturelles de France, les opérations locales agri-environnement et les contrats qui les ont prolongées, les plans simples de gestion et d'aménagement en forêt qui intègrent les notions de biodiversité. Natura 2000 constitue un véritable réseau d'avenir de par sa vision internationale et s'inscrit de fait dans la construction concrète du réseau écologique paneuropéen.

Natura 2000 constitue également un label connu et reconnu dans tous les pays. Les sites suscitent l'attraction d'un public de plus en plus important soucieux de trouver des lieux empreints d'un sceau de natura-

lité, dont la qualité est d'emblée perçue et reconnue par 493 millions d'européens. Ainsi, cette labellisation de productions ou de prestations a d'ores et déjà été envisagée et mise en œuvre dans certains pays. En France, les Collectivités et de nombreux prestataires de tourisme mentionnent déjà la qualité des sites parce que « ce sont des sites Natura 2000 ». La gestion de certains flux touristiques sera, à n'en pas douter, l'un des enjeux d'avenir.

Mais, plus qu'un label parfaitement identifié dans 27 pays qui unissent leur destin commun, Natura 2000 est une formidable opportunité pour la conservation des milieux naturels, une pierre apportée au barrage de l'érosion de la biodiversité que l'Europe et la France se sont engagées à endiguer d'ici 2010. Natura 2000 c'est le pari d'un aménagement intelligent du territoire et respectueux de l'environnement à long terme. Natura 2000 initie un nouvel état d'esprit empreint tout à la fois de prise de conscience de l'unicité et de la fragilité des écosystèmes comme de la complexité de leur fonctionnement. Natura 2000 incarne l'une des réponses de la

Collectivité des Citoyens de l'Europe à la prise en compte de la diversité du Vivant et, par delà, au développement culturel, social et économique en harmonie avec la Nature. Ainsi, les sites Natura 2000 sont comme autant de fenêtres ouvertes sur nos rêves...

Aménagement d'un ponton tous publics sur les tourbières de Frasne - site Natura 2000 du bassin du Drugeon (25)



POUR EN SAVOIR PLUS SUR NATURA 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?
Quelles sont les références juridiques ?
Quelles sont les actualités européennes
ou nationales en la matière ?

Vous trouverez toutes les réponses à ces questions
sur les sites Internet suivants :

🌿 Le site du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

<http://www.natura2000.fr>

(Biodiversité et Natura 2000)

🌿 Le site de la commission européenne

<http://ec.europa.eu/environment/nature/home.htm>

(Informations européennes)

🌿 Le site Natura 2000 du muséum national d'histoire naturelle

<http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/conservation/Natura2000/>

(Rôle du MNHN, bases de données nationales habitats/espèces, cartes nationales)

🌿 Le site Natura 2000 de l'atelier technique des espaces naturels

<http://www.natura2000.espaces-naturels.fr>

(Présentation générale de la procédure Natura 2000)

Votre commune est-elle concernée par Natura 2000 ?

Existe-t-il un document d'objectif (Docob) ?

Qui est l'opérateur, l'animateur ?

Où trouver l'information ?

Pour le savoir, rendez-vous sur le site Internet de la Direction régionale de l'Environnement de Franche-Comté

<http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr>

Rubrique Nature & Paysages > Natura 2000 : cartes départementales, régionales, tableaux de bord, coordonnées des opérateurs et animateurs, descriptifs des sites, périmètres, Docob, arrêtés, listes régionales

VOS CONTACTS

DDAF Doubs

tél. 03-84-65-66-03

ddaf25@agriculture.gouv.fr

DDAF Jura

tél. 03-84-43-40-13

ddaf39@agriculture.gouv.fr

DDAF Haute-Saône

tél. 03-84-96-17-22

ddaf70@agriculture.gouv.fr

DDEA Territoire de Belfort

tél. 03-84-21-98-90

ddea90@equipement-agriculture.gouv.fr

Financé avec
le concours de



Réalisé par



HAUT-DOUBS

DIREN Franche-Comté

Tél. 03-81-61-53-33

diren.franche-comte@developpement-durable.gouv.fr

